

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

RESERVATION

L'inscription effective n'est prise en compte qu'à réception du contrat de location rempli et signé par vos soins, et accompagné de 30% du montant de votre séjour. Toute annulation ou départ prématuré ou une arrivée tardive ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

SOLDE

Le solde, la taxe de séjour, la garantie (200 €) et la caution ménage (80 €) seront à verser lors de votre arrivée. Si le locataire retarde son arrivée, il doit en aviser au préalable le propriétaire et lui faire parvenir le solde de la location à la date initialement prévue.

UTILISATION DES LIEUX

Le locataire jouira de la location d'une manière paisible à partir de 16h00 et en fera bon usage conformément à la destination des lieux. A son départ, au plus tard à 10h30, il s'engage à rendre la location aussi propre qu'il l'aura à son arrivée.

DEPOT DE GARANTIE

Si l'état des lieux de sortie n'appelle pas d'observations, les chèques de garantie et de caution ménage seront déchirés. En aucun cas, il ne sera vérifié la veille du départ, uniquement à partir de 10h30, le jour du départ. La location doit être vide de tout objet personnel. En cas de dégradation d'objets de la location, occasionnée par le locataire, le montant de la garantie sera minoré du coût de remise en état ou des frais de remplacement sur présentation de justificatifs par le propriétaire. Si l'état des lieux de sortie n'est pas impeccable, la caution ménage vous sera déduite.

CALME ET TRANQUILITE DU DOMAINE

Le nombre de locataires ne peut être supérieur à la capacité d'accueil indiquée ; à titre exceptionnel et sous réserve de

l'accord du propriétaire, il pourra être dérogé à cette règle.
Dans ce cas, le sur le contrat de réservation.

ANNULATION

L'annulation d'une réservation en basse-saison (28 avril au 30 juin et du 1 septembre au 30 septembre) de votre séjour, 7 jours avant votre arrivée, entraîne la perte de vos arrhes et l'annulation d'une réservation en haute-saison (du 30 juin au 1er septembre) intervenant à partir du 1er mai de l'année courante, entraîne la perte de vos arrhes. Au-delà, la totalité de la location est due. Si par suite de circonstances indépendantes de votre volonté (décès, accident ou maladie nécessitant une hospitalisation), les sommes versées ne seront remboursées que sur présentation de justificatifs. Si après annulation simple, le propriétaire parvient à relouer la location à cette période et au même prix, les sommes versées seront remboursées. Si vous interrompez votre séjour, aucun remboursement ne sera effectué sauf si la responsabilité du propriétaire est mise en cause.

ANIMAUX

Les animaux en BS 2 € / jour / animal – HS 3 € / jour / animal . Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, les animaux ne sont acceptés que s'ils sont tenus en laisse et munis de leur tatouage et de leur carnet de vaccination. Ils sont interdits à la piscine et sur le court de tennis ; interdits également sur les literies des locations sous peine de dédommagements.

LITIGES

A défaut d'accord entre le propriétaire et le locataire, tout litige pourra être soumis aux tribunaux compétent